



Mâconnais-Beaujolais  
Agglomération

PROCEDURE  
FORMALISEE

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

N°2026-12

### **TRANSPORT DES COLLECTES SELECTIVES ET DES REFUS DU TRI DE COLLECTES SELECTIVES**

Date limite de remise des offres  
**15 juin 2026 à 12h00**

## Table des matières

Article 1. ACHETEUR.....	3
Article 2. OBJET ET CONDITIONS DE LA CONSULTATION .....	3
2.1 Objet de la consultation .....	3
2.2 Type de marché.....	3
2.3 Procédure de passation .....	3
2.4 Forme du marché .....	3
2.5 Décomposition du contrat.....	3
2.5.1 Allotissement .....	3
2.5.2 Variante-Tranche optionnelle .....	3
2.6 Durée et délai d'exécution .....	3
2.7 Forme juridique de l'attributaire.....	3
2.8 Durée de validité des offres .....	4
Article 3. DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE) .....	4
3.1 Contenu du dossier de consultation .....	4
3.2 Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique.....	4
3.3 Modification de détail du DCE.....	4
Article 4. CONDITIONS DE PARTICIPATION À LA CONSULTATION .....	5
4.1 Date limite de remise des offres .....	5
4.2 Renseignements à fournir concernant la candidature .....	5
4.3 Renseignements à fournir concernant l'offre .....	5
4.4 Langue de rédaction des offres .....	6
4.5 Conditions d'envoi ou de remise des plis .....	6
Article 5. EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES .....	7
5.1 Examen des candidatures.....	7
5.2 Attribution du marché.....	7
Article 6. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES .....	7
Article 7. PROCEDURE DE RECOURS.....	8

## Article 1. ACHETEUR

### Groupement de commandes SMET 71 / SYTRAIVAL / Mâconnais Beaujolais Agglomération (MBA)

Pouvoir adjudicateur : coordonnateur du groupement de commandes :

#### Syndicat mixte d'études et de traitement des déchets (SMET 71)

34 chemin de Lessard  
71150 Chagny

Tel : 03 85 91 09 80

Représenté par M. Dominique JUILLOT, président

## Article 2. OBJET ET CONDITIONS DE LA CONSULTATION

### 2.1 Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet le transport :

- d'une partie des collectes sélectives en emballages du SYTRAIVAL depuis un quai de transfert vers TRICEA,
- de la totalité des collectes sélectives en multimatériaux de MBA depuis un quai de transfert vers TRICEA,
- de la totalité des refus du centre de tri TRICEA de Torcy (71210).

L'ensemble des prestations attendues est détaillé dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

### 2.2 Type de marché

Marché de services

### 2.3 Procédure de passation

Le présent marché est passé selon la procédure formalisée, en application des articles L2124-2, R2161-3 2° et R2161-5 du Code de la commande publique.

### 2.4 Forme du marché

Le marché prend la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande sans minimum et avec un maximum en application des articles L2125-1 1°, R2121-8, R2162-2 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique.

Année	Quantité maximale annuelle
2027	1 900 tours
2028	1 900 tours
2029	1 900 tours
2030	1 900 tours

### 2.5 Décomposition du contrat

#### 2.5.1 Allotissement

Compte tenu des spécificités techniques des prestations, il n'est pas prévu de décomposition en lots.

#### 2.5.2 Variante-Tranche optionnelle

Pas de variante ni de tranche optionnelle.

### 2.6 Durée et délai d'exécution

La durée et le délai d'exécution sont fixées au CCAP.

### 2.7 Forme juridique de l'attributaire

Aucune forme de groupement n'est imposée par le Pouvoir adjudicateur.

Il est interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article R2142- 21 1° du Code de la commande publique. En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire pour l'exécution du marché de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R2142-24 du Code de la commande publique.

## 2.8 Durée de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

## Article 3. DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)

### 3.1 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises comprend les documents suivants :

- Le présent Règlement de la Consultation (RC)
- L'Acte d'engagement (AE) et son annexe
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et son annexe
- Le Bordereau des Prix Unitaires et le Devis Quantitatif estimatif
- Les formulaires DC1 et DC2

### 3.2 Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Conformément aux articles R2132-2 et R2132-3, R2132-6 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation sur le profil acheteur du SMET 71, à l'adresse suivante : <https://www.ternum-bfc.fr/>

Le dossier est disponible gratuitement et téléchargeable exclusivement en format numérique.

Aucun document papier document DCE ne sera expédié par courrier aux candidats.

Lors du téléchargement du dossier de consultation, le candidat est invité à renseigner le nom de l'organisme candidat, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou report de délais.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente procédure en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, en cas de non-identification de la personne lors du téléchargement, en cas de non-indication de ladite adresse électronique ou en cas de suppression de l'adresse. Il est recommandé à tout candidat de consulter régulièrement la plateforme afin de s'assurer qu'il bénéficie bien des dernières modifications éventuelles.

En cas de difficulté quant au téléchargement du DCE, le candidat est invité à contacter l'assistance de la plateforme de dématérialisation le plus tôt possible.

### La boîte aux lettres du candidat (BAL)

Le candidat vérifiera également que les alertes de la plate-forme ne sont pas filtrées par le dispositif anti-spam de l'entreprise ou redirigés vers les « courriers indésirables ».

### Mode d'emploi de la plate-forme

Un manuel d'utilisation est disponible afin de faciliter l'utilisation de la plate-forme, sur le site <https://www.ternum-bfc.fr/>. Le candidat devra se référer aux prérequis techniques et aux conditions générales d'utilisation disponibles sur le site.

Une assistance par contact support par tchat est disponible.

### 3.3 Modification de détail du DCE

Conformément à l'article R. 2161-19 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard 10 jours ouvrés avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la limite ci-dessus est reportée, la disposition ci-dessus est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Les candidats n'ont pas à modifier les documents du marché, mais peuvent y apporter les compléments qu'ils jugent nécessaires à une bonne réalisation des prestations.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié, sans pouvoir n'élever aucune réclamation. Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de remise des offres est reportée, les dispositions précédentes sont applicables en fonction de cette nouvelle date.

## Article 4. CONDITIONS DE PARTICIPATION À LA CONSULTATION

### 4.1 Date limite de remise des offres

Les candidats transmettent leur offre sur la plateforme acheteur du SMET 71 au plus tard **le 15 juin 2026 à 12h00**.

### 4.2 Renseignements à fournir concernant la candidature

#### **A/ Candidature sous forme de DUME (Document Unique de Marché Européen) :**

Conformément à l'article R. 2143-4 du Code de la Commande Publique, les soumissionnaires peuvent présenter leur candidature sous la forme de DUME en lieu et place de la déclaration sur l'honneur et des renseignements mentionnés à l'article R. 2143-3.

Les opérateurs économiques peuvent réutiliser le document unique de marché européen qui a déjà été utilisé dans une procédure antérieure, à condition de confirmer que les informations qui y figurent sont toujours valables.

#### **B/ Candidature Hors DUME**

Les candidats devront obligatoirement transmettre les pièces suivantes :

1 – Les candidats pourront, soit, dûment compléter les DC1 et DC2 fournis dans le dossier de consultation, soit apporter, par tous documents équivalents les informations suivantes :

- Lettre de candidature signée par une personne habilitée à engager la société ou le groupement (produire les habilitations) dont elle est mandataire et habilitations de chacun des membres du groupement en cas de groupement d'entreprises
- Une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée par le candidat, pour justifier qu'il n'entre pas dans un des cas mentionnés à l'article R2143-3 du Code de la commande publique.
- Une déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement
- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global
- Une attestation sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier qu'il satisfait à l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L5212-1 à 4 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
- Les références du candidat sur des prestations similaires

2 – Une attestation d'assurance responsabilité civile de l'année en cours et une attestation d'assurance responsabilité décennale de l'année en cours le cas échéant.

### 4.3 Renseignements à fournir concernant l'offre

Les candidats devront obligatoirement transmettre les pièces suivantes :

1 – L'Acte d'Engagement (complété, daté, signé par une personne habilitée à engager le candidat, cachet commercial apposé) ;

2– Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (daté, signé par une personne habilitée à engager le candidat, cachet commercial apposé) ;

3– Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (daté, signé par une personne habilitée à engager le candidat, cachet commercial apposé) ;

#### 4- Le Bordereau des Prix Unitaires et le Details Quantitatif Estimatif

5- Un mémoire technique d'un maximum de 10 pages (hors annexes) comprenant les informations suivantes :

- Le matériel, en nombre et type, prévus pour réaliser la prestation : descriptif technique à fournir ainsi que les certificats d'immatriculation de l'ensemble des véhicules susceptibles d'être utilisés pour la prestation. Préciser la motorisation des véhicules et le carburant utilisé. Préciser également si le matériel est neuf. Dans le cas contraire, préciser l'âge et le nombre d'heures d'utilisation au compteur ;
- Les moyens humains prévus pour réaliser la prestation : chauffeurs (nombre, expérience), interlocuteur pour l'exécution du contrat, interlocuteur pour la rédaction et la mise en place de la convention avec l'exploitant du centre de tri de Torcy ;
- Modalités organisationnelles pour assurer la continuité de la mise à disposition des remorques sur le site de Torcy et les évacuations au fil de l'eau. Les solutions prévues en cas de défaut d'un chauffeur (absence imprévisible) ou d'un défaut de matériel (panne tracteur, dommage sur remorques) sont explicitées (préciser le délai de mise en œuvre des solutions de secours).  
L'organisation décrite se base sur les exutoires en fonctionnement normal et de secours (ne pas prendre en compte les destinations exceptionnelles) indiqués au CCTP. Elle explique aussi comment les exutoires exceptionnels indiqués au CCTP seront intégrés en cas d'indisponibilités des exutoires précédents (impact notamment sur le nombre de tours/jour).
- les éventuelles certifications et démarche environnementale le cas échéant ;
- tout élément que le candidat jugerait pertinent pour éclairer son offre.

#### 6- Un RIB

#### 4.4 Langue de rédaction des offres

Les offres des candidats sont entièrement rédigées en langue française et exprimées en euros. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

#### 4.5 Conditions d'envoi ou de remise des plis

Conformément à l'article R2132-7 du Code de la commande publique, les offres doivent être remises par voie électronique.

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://marches.ternum-bfc.fr>

#### Référence du marché : 2026-12

La dématérialisation des offres s'effectuera en application des dispositions de l'arrêté du 27 juillet 2018 relatif aux exigences minimales des outils et dispositifs de communication et d'échanges d'information par voie électronique dans le cadre des marchés publics.

Les plis qui seraient envoyés après la date et heure limite ne seront pas retenus.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

Les copies de sauvegarde pourront être remises selon deux possibilités :

- par remise en main propre contre récépissé à l'adresse suivante : SMET 71 34 chemin de Lessard, 71150 Chagny
- par pli recommandé avec avis de réception, portant la référence du marché et la mention Copie de sauvegarde -ne pas ouvrir-nom du candidat à l'adresse suivante : SMET 71 Service Commande Publique 34 chemin de Lessard, 71150 Chagny

## Article 5. EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

### 5.1 Examen des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 6 jours ouvrés.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

### 5.2 Attribution du marché

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-8, R.2152-1 à R.2152-7 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

**Montant des prestations** évalué sur la base du montant en € HT du DQE **60 points**  
Note du critère prix = (prix de l'offre la plus basse/prix de l'offre examinée) x 60

**Valeur technique de l'offre** **40 points**  
Elle est évaluée sur la base des éléments décrits dans le mémoire technique du candidat tels que demandés à l'article 4.3 du présent RC. Ces éléments sont analysés au regard des attendus décrits dans le cahier des clauses techniques particulières.

✓ Sous critère 1 : moyens humains et expérience des chauffeurs	10 points
✓ Sous-critère 2 : moyens matériels prévus	10 points
✓ Sous-critère 3 : modalités organisationnelles afin notamment d'assurer la continuité de service	16 points
✓ Sous critère 4 : environnemental : motorisation et carburant des véhicules prévus pour la réalisation des prestations	4 points

Les offres seront classées par ordre décroissant au regard de l'ensemble de ces critères, et l'offre la mieux classée sera retenue.

En cas d'égalité dans la note finale entre plusieurs candidats, l'attribution sera faite à celui qui obtiendra la meilleure note au critère le plus fortement pondéré (le prix) ; en cas d'égalité sur le critère le plus fortement pondéré, le pouvoir adjudicateur passera au critère suivant, et ainsi de suite jusqu'à épuisement des critères et sous-critères.

## Article 6. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les demandes d'informations complémentaires seront soumises par écrit sur le profil d'acheteur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://marches.ternum-bfc.fr>.

Nous vous préconisons de regrouper vos questions au sein d'un même fichier.

Les demandes pourront être réalisées au **plus tard 10 jours ouvrés** avant la date de remise des offres.

Une réponse sera alors adressée au plus tard 5 jours ouvrés avant la date de clôture à toutes les entreprises ayant retiré le dossier après identification.

Un retrait de dossier anonyme engagera de fait les candidats qui ne pourront arguer de la méconnaissance des modifications apportées à la consultation et /ou des réponses apportées aux questions des candidats.

## Article 7. PROCEDURE DE RECOURS

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Dijon

22 rue d'Assas BP 61616

21000 DIJON

Tél : 03 80 73 91 00

Télécopie : 03 80 73 39 89

Courriel : [greffe.ta-dijon@juradm.fr](mailto:greffe.ta-dijon@juradm.fr)

Adresse internet (U.R.L) : [http://dijon.tribunal\\_administratif.fr/](http://dijon.tribunal_administratif.fr/)

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.